

Questions orales

en particulier les récents événements en Chine? Ne reconnaît-il pas que la participation du Canada à ce traité est vitale?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, l'article auquel fait allusion la députée et les articles qui ont été écrits par la suite concernent l'examen du travail de l'EACL. Les règlements parlent des co-associations qu'actuellement l'EACL a du mal à former, ainsi que des frais financiers initiaux que cette société et le gouvernement du Canada ont dû assumer. Ce sont les règlements auxquels je fais allusion.

A aucun moment je n'ai dit que je revoyais le TNP, que je voulais le modifier ni que nous allions en restreindre la portée.

Quand j'ai parlé de la Chine et du TNP, manifestement, tant que ce pays n'aura pas signé ce traité en particulier pour les réacteurs CANDU ou n'importe quelle autre technologie, le Canada ne pourra pas coopérer.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR À LA CHINE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, cette citation directe est encore sur bande. C'est le ministre et personne d'autre qui a soulevé la question de la vente d'un réacteur nucléaire à la Chine. Il a dit: «Prenez la Chine, par exemple. Certains»—dont l'EACL—«mettent la Chine parmi les clients possibles. Cela met manifestement en cause le traité de non-prolifération.»

Le ministre ne rejettera-t-il pas catégoriquement toute remise en cause de la participation du Canada au TNP? Ne comprend-il pas que la vente de réacteurs nucléaires devrait être subordonnée à la stabilité politique et économique du pays? Comment peut-il faire une déclaration comme celle-là? Comment peut-il justifier, surtout à la lumière des troubles récents, discuter même de la possibilité de vendre un réacteur nucléaire à la Chine?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la députée ne fait que déformer les mots que j'ai utilisés.

En ce qui concerne le moment de l'article et de l'entrevue. . .

Mme Copps: Vos déclarations sont enregistrées.

M. Epp: J'en suis très heureux, car c'est là que se trouve la vérité et j'aimerais que la députée l'exprime.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Naturellement, avant toute décision sur la vente d'un réacteur EACL ou CANDU, indépendamment de la situation actuelle, il faudrait que la Chine adhère au TNP. C'est précisément la raison pour laquelle j'ai mentionné ce traité. Tant que la Chine ne s'y conformera pas, le Canada ne pourrait pas et ne voudrait pas lui vendre de réacteur ou de technologie de l'EACL.

Mme Copps: Vous révisiez votre politique.

M. Epp: Non, il s'agit de revoir la façon dont l'EACL fonctionne, il ne s'agit pas de revoir le TNP, l'adhésion du Canada à ce traité ou le fait que le Canada exigera de tout acheteur de technologie nucléaire qu'il se conforme au TNP.

* * *

• (1440)

L'ENVIRONNEMENT

LES CONSÉQUENCES DES COMPRESSIONS À VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. En juin 1988, le premier ministre a déclaré: «Les mécanismes que nous avons établis nous assurent que les décisions à caractère économique tiendront compte des considérations écologiques». Le premier ministre sait fort bien que l'abandon des services ferroviaires en faveur des transports routiers et aériens nuira à l'environnement.

A la lumière de cet énoncé de politique, ou peut-être était-ce un engagement ou une promesse de sa part car cette déclaration remonte à 1988, le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a bel et bien effectué une étude sur les conséquences écologiques que pourrait avoir la décision budgétaire de réduire le niveau des subventions accordées à VIA Rail?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président.

L'ÉTUDE DES RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre des Transports a déclaré hier que son ministère n'avait effectué aucune étude sur les répercussions que pourrait avoir la réduction de subventions consenties à VIA Rail. Le premier ministre vient de confirmer qu'aucune étude écologique n'a été effectuée.

Vue la déclaration que le premier ministre a faite en juin 1988, lorsqu'il a dit que des mécanismes tenant compte des considérations écologiques étaient en place, pourrait-il promettre à la Chambre et aux Canadiens qu'avant de donner suite au rapport sur VIA Rail, quelle